

**DEMANDE D'OCTROI D'UNE PRIME POUR LA MISE EN CONFORMITE
DES TERRASSES HORECA EXISTANTES DE LA VILLE DE SPA.**

REGLEMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2009

Je soussigné

domicilié à rue n°

n° de téléphone :

propriétaire (1) de l'immeuble sis à Spa, rue..... n°

locataire (1)

cadastré section n°

nom de l'établissement

N° de compte bancaire

déclare solliciter du Collège communal de la Ville de Spa, le bénéfice de l'octroi d'une prime communale pour la mise en conformité de la terrasses HORECA existante relative à l'établissement mentionné ci-dessus.

Superficie de la terrasse à mettre en conformité:

Il est joint à la présente :

- une copie de la permission de voirie de la terrasse concernée par la demande de prime ou les références de celle-ci (demandeur, date de la séance du Collège communal la délivrant).

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour la mise en conformité des terrasses HORECA existantes de la ville de Spa adopté par le Conseil communal en sa séance du 19 décembre 2008 et il s'engage à le respecter strictement par le fait de la présente.

Le soussigné s'engage à :

- respecter intégralement le « Règlement communal d'urbanisme en matière d'enseignes, de dispositifs de publicité, d'autres modes d'affichage ou de publicité, en matière d'aménagement de terrasses HORECA et de façades commerciales et de services » ;
- maintenir le matériel et le mobilier de la terrasse en parfait état et à le remplacer par du mobilier identique en cas de perte, dégâts ou vols.

Fait à le

Signature du demandeur :

(1)Biffer la mention inutile